Si dissolution, Marine pourrait-elle se présenter aux élections ?

écrit par Christine Tasin | 7 septembre 2025

Screenshot

En mars dernier, elle avait été condamnée à 5 ans d'inéligibilité, 4 ans de prison dont 2 fermes et 100 000 euros d'amende dans l'affaire des assistants parlementaires… Elle était condamnée pour avoir mis en place un système lui permettant, entre 2004 et 2016 de payer des salariés du FN/RN avec l'argent du Parlement européen. On l'accuse d'avoir causé un préjudice économique de 3,2 millions d'euros au Parlement… **tous les partis font ça, depuis toujours, mais quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage…**

Elle a fait appel, ainsi que la moitié des condamnés, une douzaine. C'est lundi qu'elle saura à quelles dates aura lieu son nouveau jugement.

Eu égard à l'importance du dossier et de ses conséquences sur la vie politique français, il semble que la cour d'appel ait accéléré le dossier de telle sorte que Marine soit fixée sur son sort pendant l'été 2026.

I**l est évident que le résultat aura des conséquences lourdes sur la vie politique français**e – en admettant que d'ici là il n'y ait pas eu un coup de Jarnac, on peut s'attendre à tout avec Macron comme avec Mélenchon et il peut se passer tant de choses d'ici un an… sans parler des efforts terribles de Macron, Der Leyen et compagnie pour que la France, entre autres, entre en guerre pour l'Ukraine…

Bref, indépendamment des inconnues, si elle n'est plus inéligible elle pourra se présenter (pour moi, c'est la pire des solutions, je considère que Marine Le Pen non seulement ne pourra jamais l'emporter mais en plus si elle l'emportait elle serait encore plus terrible que ses prédécesseurs avec le camp patriote et les islamophobes pour donner des gages à l'autre camp… Bref ce serait une catastrophe.

Marine à fait un recours afin que soient abrogées les dispositions du Code Electoral prévoyant sa radiation des listes électorales au motif que, justement, elle a fait appel. Cela semble logique, mais cela a-t-il une chance d’être fait si il y a dissolution la semaine prochaine ? Pourrait-elle se présenter dans un mois à de nouvelles législatives ?

La bataille juridique fait rage, elle essaie tous les recours possibles… A suivre !